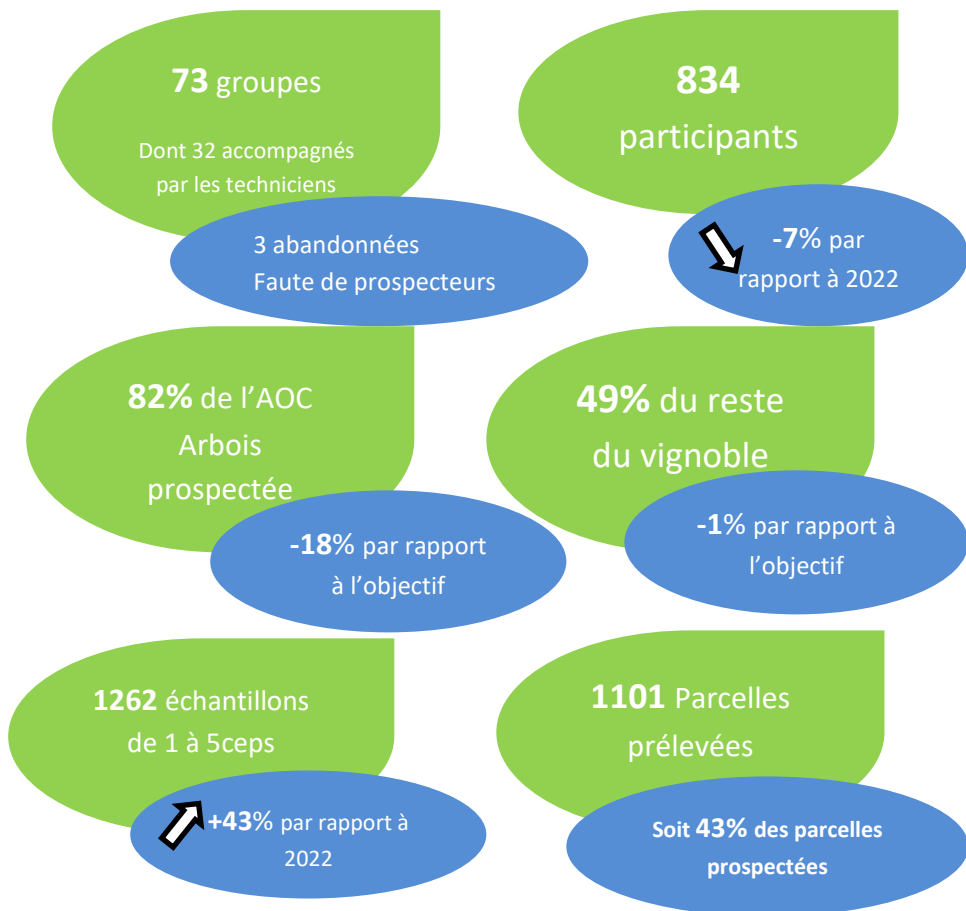


## SURVEILLANCE COLLECTIVE DU VIGNOBLE

### Importance de la surveillance :

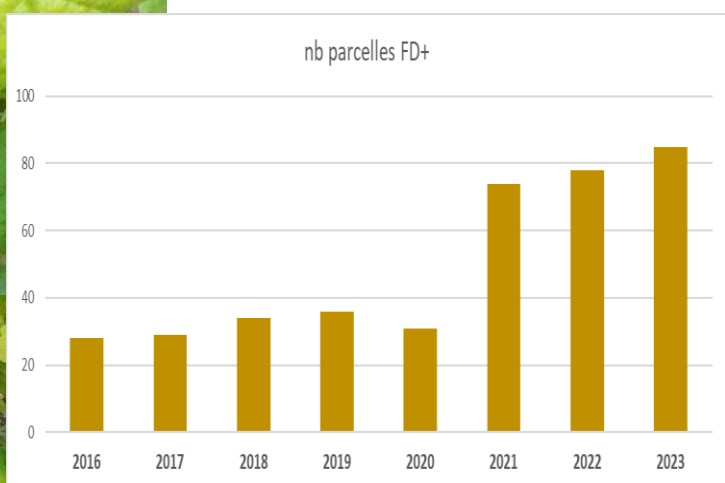
- ✓ Détecter de nouveaux foyers naissants
- ✓ Connaitre l'état sanitaire du vignoble et l'évolution des foyers
- ✓ Accompagner l'assainissement par l'arrachage des pieds symptomatiques

**Remerciements** à l'ensemble des personnes ayant participé au bon déroulement de la prospection ainsi qu'aux différentes structures impliquées.



## LES RESULTATS

**2023 : 85** Parcelles positives FD soit **29** nouvelles qui n'avaient été positives jusqu'alors.



Secteur	parcelles FD+	commentaire / évolution
Arbois/Montigny	77	En légère extension (+24 parcelles nouvelles) avec de nouveaux lieux-dits touchés: "Sorbief", "Les Nouvelles", Montigny "pré du moulin", "monteiller"
Pupillin Sud/ Buvilly	0	aucune détection en 2022 et 2023
Genevrets	0	aucune détection en 2022 et 2023
Villette	4	Foyer 2022 en légère extension (+1 parcelles)
Grozon	4	nouveau foyer sur un secteur isolé de quelques parcelles
Cesancey	0	foyers 2022 / aucune détection en 2023
Perrigny	0	
Menétru	0	foyers 2021 / aucune détection en 2022 et 2023
L'Etoile	0	

Aucune parcelle ne dépasse actuellement le cumul de 20% de ceps symptomatiques (+sur 3 ans (seuil d'arrachage de la parcelle) : **mais 8 se situent entre 10 et 16% !**



## CONSTATS ET ENSEIGNEMENTS

- Les foyers précocement découverts (1 à 2 parcelles FD+) : sont efficacement contenus voir éradiqués : importance de maintenir une surveillance fine sur l'ensemble du vignoble ;
- Le bilan montre une **extension de la maladie sur l'AOC Arbois** ;
- **Démobilisation des participations à la prospection (-7%)** : des suites administratives et/ou pénales seront conduite par le Service Régionale de l'Alimentation (SRAI) de la DRAAF ;
- Constat SVJ et FREDON : la **qualité de prospection est en nette détérioration** en chardonnay tout comme sur les autres cépages : beaucoup trop de pieds symptomatiques non signalés notamment sur les foyers connus !
- Suivis réalisés par l'INRAE et SVJ en 2022, sur 2 parcelles FD+ de chardonnay et Savagnin, montrent
  - 42% des pieds sont symptomatiques sur quelques rameaux seulement montre que l'intégralité des pieds symptomatiques de savagnin sont revenu positifs FD (dont les partiellement symptomatiques) contre 82% sur chardonnay (année à faible expression du bois noir)
  - **Donc l'oubli (marquage ou arrachage) de pieds, même partiellement symptomatiques dans les foyers est très risqué sur le maintien et la propagation de la maladie.**
- Les nouvelles parcelles FD sur Arbois/Montigny et hors proximité immédiate avec les foyers historiques sont principalement cultivées par des exploitants déjà concernés : **le transport par le matériel viticole de cicadelles contaminées semble encore bien présent**
- Les suivis de populations de cicadelles FD, après la période des traitements obligatoires, montrent une diminution de la population de cicadelles par apport aux zones de non traitées. **Les traitements ont indéniablement une efficacité, malgré quelques situations où le niveau d'efficacité est plus faible**

Particulièrement sur Arbois/Montigny, l'amélioration de la situation ne passera **que par une remobilisation de tout à chacun** en termes de surveillance, d'arrachage des pieds symptomatiques (au-delà des marquages réalisés en prospection collective sur les secteurs les plus à risque) et limiter la propagation par le vecteur en améliorant la protection insecticide (application, qualité de pulvérisation, méthodes complémentaires et amélioratrices comme le suivi de l'efficacité par comptage des insectes, l'épamprage, ou l'utilisation de barrière physique...) et en évitant le transport de ce dernier par le matériel agricole.

## LES PROCHAINES ETAPES

1. **L'arrachage, avant le 31 mars 2024**, des ceps de vigne est **obligatoire** :
  - Dans les parcelles contaminées (courrier du SRAL envoyé à leur exploitants) : les ceps analysés tout comme les ceps symptomatiques marqués (ruban de balisage rouge et blanc, avec ou non peinture sur le cep rose et parfois bleu)
  - Dans les zones délimitées (communes de **l'AOC Arbois**, les communes de l'Etoile, Menétru, château-Chalon, Pannessières, Perrigny, Cesancey, Chailleuse et Val-Sonnette) les ceps symptomatiques marqués lors des prospections (ruban de balisage).
  - Après le 31 mars, des contrôles d'arrachage seront diligentés par le SRAL.
  - Il est fortement conseillé d'effectuer l'arrachage de ces pieds symptomatiques sur l'ensemble du vignoble.
2. Une réunion sera organisée d'ici avril 2024 pour vous transmettre toutes les infos, refaire un point sur cette maladie, les stratégies de luttés collectives et individuelles, et répondre à toutes vos interrogations.
3. Le groupe de travail réunissant les professionnels sera réuni courant l'hiver pour la mise en place du plan d'action afin de **renforcer l'efficacité de la lutte**.
4. Renforcement des contrôles par les inspecteurs du SRAI pour toutes les mesures obligatoires : les arrachages, la surveillance des vignes et la réalisation des traitements insecticides et des suites administratives et/ou pénales.
5. À venir : traitements insecticides, participation à la prospection, vignes en friches...

Société de Viticulture du Jura

BP 40417 – 455, rue du Colonel de Casteljau - 39016 LONS LE SAUNIER Cedex  
Site : [www.sv-jura.com](http://www.sv-jura.com) Tel : 03 84 35 14 02